

CE QUE JE DOIS FAIRE POUR ME PRÉPARER AU CONTRÔLE

Je vérifie que mes données sont à jour :

- ☐ Mes **données d'identification** : nom, adresse, téléphone, mail, IBAN, personnes physiques associés
- ☐ Les **données de mon exploitation** : adresse exploitation, taux de liaison au sol, spéculation, ACISEE

Je tiens à disposition les éléments suivants :

- ☐ Mon **permis d'environnement**
- ☐ Ma comptabilité de gestion, débutant au plus tard à la date de l'installation. Plus d'information : <https://agriculture.wallonie.be/comptabilite-de-gestion>
- ☐ Les actes notariés de reprise ou d'achat, ou la convention de reprise, si c'est mon cas

Mes factures et les preuves de paiement :

- ☐ Les factures sont à mon nom et datées après ma date d'installation
- ☐ En cas de création, elles sont payées depuis le compte mentionné dans le SIGEC
- ☐ En cas de reprise, je peux prouver que le paiement a été effectué depuis mon compte vers celui de la personne qui me cède l'exploitation, ou que j'ai un crédit à mon nom auprès d'une banque via la lettre de mise à disposition de ma banque

Je peux démontrer que :

- ☐ Mon installation correspond à l'objet de ma demande d'aide
- ☐ Mon exploitation est [gérée de manière autonome](#) :
 - pas de matériel ou bâtiment partagé avec un tiers,
 - pas d'autres producteurs à la même adresse (sauf si justificatifs disponibles, ex. contrats de location)
- ☐ Mon installation est fonctionnelle et utilisée : je suis présent et j'en assure la gestion quotidienne
- ☐ Ma **publicité de co-financement [FEADER](#) est visible pour le public**



Vous avez reçu la publicité en annexe du courrier de confirmation d'aide. Il suffit de l'imprimer et de l'afficher sur votre exploitation.

Vous avez des questions par rapport au contrôle et à la meilleure manière de bien vous y préparer ? Contactez la [Direction du Contrôle Agricole](#)